

AURELIEN BILLOT

Chef du secteur Politiques commerciales et de développement au Secrétariat général des affaires européennes, France

Patrick NICOLET

Sur le sujet des politiques justement, j'ai le plaisir de vous présenter Aurélien, qui est de l'autre côté, ce que j'appelle un entrepreneur du secteur public, car il faut être deux pour qu'un partenariat puisse se créer. Vous faites partie de cette génération Y des « millenials », vous avez des amis qui sont développeurs, vous êtes en contact avec eux, que pensez-vous, du point de vue du secteur public, de ces développements, et quelle solution pourrait être introduite au sein des institutions actuelles ?

Aurélien BILLOT

Merci beaucoup, et merci à Thierry de nous permettre d'avoir ce débat fructueux. Je m'appelle Aurélien Billot, et je suis le chef du secteur Politiques commerciales et de développement au Secrétariat général français des affaires européennes : mon travail consiste essentiellement à réunir des ministres dans une même pièce, à les faire parler ensemble et à faire naître des idées en matière de politique commerciale. Les données sont naturellement l'une de ces questions, et puisque nous sommes à la World Policy Conference, à discuter de gouvernance mondiale, je crois qu'il est très utile de parler aussi de l'autre côté du miroir.

Si vous me permettez de revenir en arrière, nous avons eu des exposés de la part de quatre start-ups très prometteuses dans différents domaines et issues de différentes parties du monde. L'Europe compte environ 6 millions d'entrepreneurs dans ce secteur, représentant une valeur de près de 60 milliards par an, et de 110 milliards à l'horizon 2020, c'est dire combien ce secteur est en plein essor. Dans le même temps, nous observons certaines difficultés. Certaines sont anciennes, comme la question de la réglementation, de l'appropriation démocratique ; d'autres sont de nouveaux enjeux, comme la vitesse à laquelle la technologie évolue, la vitesse à laquelle il faut réagir en la matière, les questions du monopole soulevées par les plateformes de big data, et, enfin, la question qui a été évoquée tout à l'heure dans la conférence, à savoir : si c'est gratuit, nous sommes le produit. Tout ceci veut dire que l'on doit faire face à un environnement différent. Je retiens par ailleurs des interventions précédentes que nous parlons d'une économie en pleine croissance, mais que dans le même temps, nous devons résoudre de nombreux problèmes psychologiques et politiques.

Quels sont les principaux enjeux pour l'UE du point de vue des mesures politiques ? J'en vois trois principaux.

- Le premier, auquel Patrick a fait allusion, est celui de la gouvernance des données, ou encore la confidentialité des données par rapport au partage des données. Les avantages du partage sont énormes : tout le monde a utilisé Google Maps pour savoir où sont les embouteillages, et en même temps, vous ne voulez pas forcément être géolocalisé à tout moment. Il faut donc trouver un équilibre à cet égard, car personne ne lit les conditions d'utilisation des applications, c'est avant tout une question de mesures politiques.
- Le deuxième, c'est le choix entre accès ou sécurité. L'un des énormes défis des données est leur partage, mais, dans le même temps, des préoccupations liées à la sécurité justifient que l'on y impose des limites. Des problèmes de fragmentation entre plusieurs solutions techniques ou cadres législatifs ont également le même impact.
- Le troisième enjeu essentiel que je vois est celui de la concurrence loyale, et l'une des façons de l'exprimer est que ces technologies de big data remettent en question quasiment toutes les activités. Lorsque Uber, une

entreprise de données, investit le domaine des taxis, elle remet en question le modèle commercial des sociétés de taxis. Les médias en ligne remettent en question la diversité culturelle dans la mesure où ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que les médias traditionnels. Enfin, d'un point de vue européen, elles remettent en question notre économie dans la mesure où les États-Unis aujourd'hui, et peut-être la Chine et d'autres pays demain, bénéficient d'un avantage concurrentiel important à cet égard.

Que peut faire l'UE face à ces trois aspects ? Je crois que cela nous ramène à la remarque de Natalie, à savoir essayer de construire un écosystème qui permette l'essor de l'innovation tout en apportant une réponse à ces trois questions.

- Pour ce qui est de la première question, celle de la gouvernance des données, par exemple, elle concerne à la fois les données personnelles, qui sont des données qui peuvent se rapporter à quelqu'un, et les données non personnelles. En ce qui concerne les données personnelles, nous avons une réglementation européenne, et le principal enjeu désormais est la façon dont sera mis en œuvre le nouveau transfert de données personnelles entre l'UE et les États-Unis. Vous savez peut-être que l'accord précédent, le « Safe Harbor », la sphère de sécurité, a été invalidé par la Cour européenne de justice. Le nouvel accord, qui est entré en vigueur en juillet dernier, est un peu plus ajusté et permet une meilleure application : la décision que prendra la CJUE quant à la validation ou non de ce cadre législatif sera décisive, car, naturellement, la plupart des flux de données vers l'UE proviennent des États-Unis. Quant aux données non personnelles, nous avons besoin d'une nouvelle politique afin de définir précisément quelles barrières sont logiques et lesquelles ne le sont pas. Par exemple, lorsqu'il s'agit de protéger des infrastructures critiques, lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de données essentielles, ou lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les plateformes en ligne soient conformes aux règles de sécurité, ce sont là des barrières légitimes pour le transfert de données. Mais, de l'autre côté, les données non personnelles doivent pouvoir circuler aussi librement que possible lorsqu'elles ne sont pas sensibles.
- Sur la question de l'accès ou de la sécurité, il reste encore beaucoup à faire pour standardiser les plateformes, pour convenir de standards européens communs - qui seront liés à des questions de cybersécurité -, et pour aborder la question de l'application, qui se rattache à ce qu'a dit Édouard sur la responsabilité, car l'accès à ces données est ce qui nous permettra de mettre en œuvre cette responsabilité.
- Enfin, la question des règles du jeu équitables est sans doute la plus compliquée de toutes. Au-delà de ce qu'a souligné Natalie sur le développement des compétences ou l'investissement, j'aimerais insister sur la proposition française, qui est de trouver un moyen de taxer les bénéfices de toutes les entreprises de données de façon équitable, afin d'éviter l'évasion fiscale et d'assurer que toutes les entreprises respectent les mêmes normes fiscales. La complexité de ce problème découle de la difficulté à localiser les bénéfices, d'où l'idée de taxer également le chiffre d'affaires.

En conclusion, dans cet environnement en plein essor, nous avons besoin d'une entité dotée d'appropriation démocratique qui puisse aborder les questions de la gouvernance des données, de l'accès par rapport à la sécurité et des règles du jeu équitables. Je crois que l'UE en a les moyens et peut nous aider à combler cette lacune.